

APPEL A PROJETS DE RECHERCHE SUR LES MALADIES RENALES GENETIQUES AIRG-France 2019

L'association pour l'Information et la Recherche sur les maladies Rénales Génétiques (AIRG-France) lance son appel d'offres annuel afin de soutenir des projets de recherche sur le thème « Maladies rénales génétiques » :

Cet appel à projets de l'AIRG-France 2019 dispose d'un budget total de 110 000, euros qui sera attribué et réparti entre deux projets séparés ;

- **Un premier projet innovant de 60 000 euros sur le syndrome d'ALPORT**
- **Un second projet innovant de 50 000 euros ciblé sur la recherche clinique de maladie(s) rénale(s) génétique(s).**

Conditions d'attribution :

Le financement pour chaque projet sera attribué à une ou plusieurs équipes de recherche et de soins travaillant dans un laboratoire ou un hôpital public en France ou à l'étranger.
Les équipes étrangères déposant une demande doivent mentionner une collaboration avec au moins une équipe française.

Le financement sera attribué en début de projet sous condition d'engagement à produire un ou des rapports intermédiaires (à définir suivant la durée de l'étude) et un rapport final.

Les auteurs s'engagent également à citer l'AIRG-France dans toute publication et communication concernant ce projet.

La demande de financement peut concerner les équipements ou le fonctionnement.

Procédure

Les candidats feront parvenir **la description du projet** (10 pages maximum) rédigé en français (ou en anglais pour les équipes étrangères) incluant **l'objectif principal et les objectifs secondaires** (éventuellement), la **composition de l'équipe** ainsi qu'un **budget détaillé**. Le coordinateur du projet sera un chercheur statutaire ou un médecin hospitalier ou hospitalo-universitaire. La candidature sera accompagnée d'un engagement de sa part à rédiger un résumé didactique du travail de recherche destiné aux adhérents de l'AIRG-France à l'issue du travail de recherche.

Les dossiers doivent être adressés par courriel **au plus tard le 10 décembre 2019** à la présidence de l'AIRG-France à l'e-adresse suivant : airg.permanence@orange.fr. Simultanément, un exemplaire signé (papier) sera adressé à l'adresse suivante : AIRG-France - BP 78 – 75261 – PARIS Cédex 06 – France.

Les projets seront évalués par un jury choisi par le Conseil Scientifique de l'AIRG-France. Leurs recommandations seront transmises au Conseil d'Administration de l'AIRG-France qui décidera de l'attribution finale des subventions.

Les résultats seront communiqués aux demandeurs fin décembre 2019.

Pour toute information complémentaire, contacter le secrétariat de l'AIRG-France : [airg.permanence@orange](mailto:airg.permanence@orange.fr)

Sandra SARTHOU-LAWTON
Présidente AIRG-France